



Problème facture gdf suite arriéré de 13 mois

Par **nathaliefleury**, le **29/11/2009** à **10:58**

Bonjour,

Je suis actuellement en location dans une villa alimenté par chauffage au gaz de ville depuis 13 mois. Quand je suis rentré dans les lieux j'ai contacté GDF a plusieurs reprise, ils ne mon jamais souscrit prétextant que l'ancien locataire n'avait pas résilier. A la fin je n'ai plus insisté, et maintenant ils me réclame l'arriéré soit 13 mois de consommation environs 2000€.

Que peut-on faire contre celà?

A-t-on des recours juridique?

Nathalie